

CROP
Coordination Romande des Organisations Paternelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2006 – 2008

Table des matières

- 1. Volonté d'unir les forces**
- 2. Lancement des travaux de la CROP**
- 3. Rapport d'activité 2006-2008**
 - a) Vue d'ensemble
 - b) Convention de la Coordination Romande – fonctionnement interne
 - c) Thème: « Autorité parentale conjointe et coopération parentale »
 - d) Thème : « Violence familiale »
 - e) Thème : Pauvreté et divorce
 - f) Mise en place d'une coordination suisse
 - g) Autres activités
- 4. Finances**
- 5. Perspectives – programme 2008-2009**

Organes de la CROP

1. Volonté d'unir les forces

En 1991, les divers mouvements de la condition paternelle de Suisse romande, créés à partir de 1978¹ ont cherché à se concerter et à unir leurs efforts. Ils créèrent dans ce but la Fédération Romande des Mouvements de la Condition Paternelle (FRMCP). Cette fédération organisa notamment des conférences publiques qui eurent un impact certain, notamment dans les médias, grâce à la qualité des conférenciers invités. Ceux-ci s'exprimèrent sur des thèmes tels que la place du père et l'intérêt de l'enfant lors d'un divorce.

En 1995, une autre initiative fut prise par des responsables de divers MCP romands, dans le but de créer une association faîtière suisse des organisations paternelles, sous le nom de *Parents for ever Switzerland*.

Ces deux formations n'eurent pas l'essor attendu.

Il fallut attendre 2005 pour que les responsables de huit organisations, essentiellement romandes, consacrent une journée de réflexion à la mise en place d'une nouvelle plateforme de coordination. Le 18 mars de cette année-là, à Fribourg, les vingt délégués présents conclurent à la nécessité de développer un processus de coordination et en confièrent la charge au groupe de travail qui avait mis sur pied la rencontre². Plus concrètement, ce trio était chargé de réaliser les trois propositions³ qui avaient reçu l'assentiment des délégués:

1. Créer une coordination des associations fonctionnant sans structure faîtière, mais par un travail en réseau.
2. Mettre en place un secrétariat central au service des associations, dans un premier temps pour permettre la centralisation des informations et pour faciliter l'échange d'informations, ainsi que rechercher le financement y relatif.
3. Etablir une stratégie commune sur la base du catalogue d'actions dressé par le groupe de travail (union sur des actions communes, travail par thèmes en groupes et sous-groupes, viser des actions simples et concrètes, capitaliser et construire sur les compétences acquises.

2. Lancement des travaux de la CROP

Le groupe tricéphale se mit au travail à partir du mois de mai 2006. Entre-temps, R. Girardin s'était retiré et s'était fait remplacer par un autre représentant de l'AJCP⁴. Lors de plusieurs séances préparatoires, le groupe formula plus précisément la mission de la future coordination romande, en définit les objectifs stratégiques et élaborait le plan des actions à mener en priorité. Un principe fondamental inspire la création de la structure romande: le principe de subsidiarité. La coordination doit compléter et soutenir l'action des organisations régionales, dans les domaines qui dépassent leurs possibilités, notamment la politique nationale, la formation et l'information sur des thèmes généraux.

Une réunion fut convoquée le 24 juin 2006 à Yverdon-les-Bains, à laquelle répondirent les organisations suivantes: AJCP⁵, FREDI⁶, MCPF⁷, MCPV2⁸, PFS⁹ et PPTG¹⁰.

L'assemblée confirma la nécessité d'une coordination des forces, notamment dans le contexte du postulat Wehrli accepté en octobre 2005, qui tend à faire de l'autorité parentale conjointe la règle générale et non plus une possibilité réservée aux seuls parents divorcés, à l'exclusion des parents concubins. Elle approuva la formulation suivante de la **mission** de la coordination à créer:

« [La coordination] s'engage activement dans la défense des intérêts et du bien-être
a) des enfants privés de relations personnelles avec l'un de leurs parents;
b) des parents privés de relations personnelles avec leurs enfants.

1 Voir l'«Historique des MCP Romands» de Ph. Etter, Journal des Pères n^{os} 11 et 12 (2005 / 2006)

2 Pierre Baechler (MCP Fribourg), Raymond Girardin (ACP Jura) et Patrick Robinson (Parents for ever Switzerland)

3 Procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2005

4 Didier Roches

5 Association Jurassienne de la Condition Paternelle (Jura, Jura bernois et Bienne)

6 Fondation pour la Recherche d'Enfants Disparus, International, Fribourg

7 Mouvement de la Condition Paternelle Fribourg

8 Mouvement de la Condition Paternelle Vaud-Valais

9 Parents forever Switzerland

10 Père pour toujours Genève

Il complète et soutient les activités des associations partenaires selon le principe de la subsidiarité, dans le souci de la meilleure efficacité possible et de la promotion d'une image positive des mouvements de la condition paternelle. Il favorise les échanges d'expériences entre les associations partenaires et en diffuse les enseignements ».

Les **objectifs stratégiques** furent définis comme suit:

Le comité romand de coordination

- a) réalise des actions communes nécessaires et utiles à l'échelle de la Suisse romande, particulièrement dans les domaines de la formation et de l'information,*
- b) oeuvre à la mise en place d'une coordination nationale.*

Le **programme des actions prioritaires** quant à lui contenait trois points:

1. Législation: demander au Conseil fédéral à ce que la Coordination Romande soit au minimum consultée, voire associée, à la révision du code civil demandée par le postulat Wehrli, conjointement aux autres organisations qui avaient soutenu ce postulat par le biais d'une pétition.
2. Information: élaborer un concept visant à répondre aux trois questions: quelles informations centraliser au niveau de la coordination romande? Quels en sont les destinataires? Qui les sélectionne?
3. Plate-forme Internet: conception d'un site commun aux organisations qui adhèrent à la coordination romande, établissement du budget y relatif.

Il fut convenu en outre que les organisations membres formaliseraient la création de la coordination romande au moyen d'une convention. Un comité fut désigné. Il était formé d'un délégué pour chacune des organisations représentées à la séance. Dans un premier temps, le groupe de travail de trois personnes se chargea d'organiser les séances du comité.

Le présent rapport rend compte des travaux du Bureau durant la phase de lancement qui débuta en mai 2006 et s'est achevée fin mai 2008.

Durant cette période, le comité – appelé par la suite « Bureau », conformément à la convention de la CROP – s'est réuni à 16 reprises en divers lieux de Suisse romande, mais le plus souvent à Yverdon-les-Bains, dans les locaux de Caritas. Trois des séances avaient un caractère extraordinaire (crise interne, positionnement par rapport à GeCoBi, rencontre des principaux responsables de GeCoBi). Deux des séances furent tenues sous forme de téléconférence Skype.

3. Rapport d'activité 2006-2008

a) Vue d'ensemble

Très rapidement, le comité, épaulé par des responsables des organisations membres, entreprit de front trois des « chantiers » prioritaires.

Un groupe de travail animé par Alain Nicolet, président du MCPF, auquel s'étaient joints divers connaisseurs des outils informatiques, se lança dans la conception d'un site unifié pour la coordination romande et pour les organisations membres. Malheureusement, d'importantes dissensions internes eurent tôt fait de décourager totalement les bonnes volontés qui s'étaient lancées dans ce projet avec beaucoup d'enthousiasme. Ce projet reconnu pourtant comme prioritaire dut être abandonné. Il sera repris ultérieurement sous une forme moins ambitieuse. Le comité dut consacrer passablement de temps pour trouver une solution à la crise vécue par ce groupe de travail, d'autant plus que la même crise se reproduisit un peu plus tard en son sein même, provoquée par le même élément. La crise se dénoua par le changement de composition de la délégation d'une des organisations membres.

Le deuxième « chantier » ouvert était celui de l'autorité parentale conjointe dont l'étude est demandée au Conseil fédéral par le postulat Wehrli. Une réflexion fut menée dans le cadre du comité et une prise de position fut rédigée et soumise aux comités des organisations membres, lesquels l'approuvèrent. Cette position fut présentée aux autres mouvements de Suisse, au cours des *Väter-Réunions* organisées à l'initiative de deux associations soeurs, VeV (régions AG, LU, ZH) et *Mannschaff* (ZH). D'emblée, une convergence de vues se manifesta et, dès le mois de juin 2007, il devint évident qu'une coordination devait être mise en place rapidement sur le plan national. Ainsi, un des objectifs stratégiques de la coordination romande trouva, bien plus tôt que prévu, les circonstances propices à sa réalisation. Une grande énergie fut investie dans ce nouveau « chantier », notamment dans la participation aux réunions suisses, mais également dans la traduction de documents. Vu l'imminence du débat public autour du postulat Wehrli, une intense activité fut déployée sur les plans politiques et médiatiques (voir ci-après).

La création d'une organisation faïtière suisse mit le comité et les responsables des organisations membres dans la situation de devoir clarifier la position et le rôle de la coordination romande. Une séance extraordinaire du comité avec les présidents des organisations membres mit en évidence la volonté que la Suisse romande s'exprime autant que possible d'une même voix au sein de la structure suisse.

En parallèle, et dès les premières réunions du comité, le projet d'une convention destinée à donner une existence à la coordination romande fut mis sur le métier. Son élaboration prit plusieurs mois, le temps pour les organisations membres de se concerter et, pour les responsables, de créer entre eux des relations de confiance.

b) Convention de la Coordination Romande des Organisations Paternelles (CROP) – fonctionnement interne

Le texte reformule les buts de la CROP et en règle l'organisation, avec la Coordination proprement dite (ensemble des organisations mem-bres) et le Bureau de la CROP. Elle précise les attributions de chaque organe, définit la composition et l'organisation du Bureau, ainsi que le partage des frais entre les organisations membres.

Fin 2007 – début 2008, ce sont quatre organisations paternelles (AJCP, MCPF, MCPV2 et PPTG) qui ont signé la convention en tant qu'organisations membres, de même que FREDI en tant qu'organisation invitée. PFS s'est retiré du projet.

Les membres souhaitent être bientôt rejoints par d'autres organisations sœurs. Au moment, où le présent rapport est rédigé, la convention a été ratifiée par les assemblées générales de trois organisations membres. Elle devrait l'être très bientôt par la quatrième organisation, ainsi que par le MCP Neuchâtel dont l'équipe dirigeante a été changée dans le courant du mois de mars 2008.

Des diverses fonctions prévues par la convention, seules ont été attribuées pour l'instant celles de secrétaire (D. Roches) et de caissier (O. Serex). Celle de coordinateur n'a pas pu l'être encore, les membres du Bureau étant tous très pris par leurs activités dans l'organisation qu'ils représentent et, pour certains, par les délégations qu'ils assument pour le compte de la CROP. Un élargissement du comité à des personnes ayant une plus grande disponibilité est souhaitée et est inscrit au programme du prochain exercice. Pour l'instant, les séances sont présidées à tour de rôle par les membres assesseurs du Bureau.

c) Thème « autorité parentale conjointe et coopération parentale »

La coopération entre plusieurs mouvements de la condition paternelle de Suisse romande ainsi qu'avec nos associations sœurs alémaniques sur le thème de « l'autorité parentale conjointe » a débuté concrètement en début 2005. De manière coordonnée, une pétition récoltant en très peu de temps plus de 6'000 signatures a été formellement déposée à la chancellerie fédérale en appui au Postulat Wehrlé le 22 février 2005. Elle a été présentée à la presse lors d'une conférence à laquelle la presse écrite et la RSI ont porté présence.

Une des raisons principales qui ont incité les associations régionales romandes à créer une coordination dès 2005 était justement la nécessité de pouvoir agir de manière unifiée au niveau romand et en collaboration avec nos amis alémaniques pour que l'autorité parentale ne puisse pas être retirée à un parent pour la simple raison que l'autre parent ne veut pas la partager. En outre, nous demandons que l'autorité parentale soit accordée d'office aux pères non mariés qui ont reconnu leurs enfants.

Dès la première assemblée des associations constitutives de la CROP en juin 2006, le thème de « l'autorité parentale conjointe et coopération parentale » fut reconnu comme prioritaire: collecte d'information et de statistiques, élaboration d'un argumentaire de base, lobbying et médiatisation de l'argumentaire. Les activités et les résultats furent les suivants:

- 1- Plusieurs représentants d'associations de la CROP participèrent au Colloque national sur la responsabilité parentale en octobre 2006¹¹. Plusieurs professionnels de Suisse et de l'étranger y ont présenté les avantages pour les enfants et les parents de l'autorité parentale conjointe, tout en précisant qu'une collaboration parentale était nécessaire pour que les avantages prévalent sur les inconvénients; plusieurs conférenciers ont clairement démontré que la médiation-collaboration ordonnée était à la base d'une collaboration parentale positive après séparation et que les tribunaux spécialisés de la famille qui y ont recours obtiennent des résultats très concluants (pratique de Cochem, pratique de Mme Liselotte Staub, de la Clinique psychiatrique pour enfants et adolescents de l'Université de Berne, pratique de l'audition des enfants par le Centro Coppia e Famiglia de Mendrisio, etc.).
- 2- Un premier argumentaire fut élaboré en novembre 2006 à l'intention des participants du débat d'INFRAROUGE que la TSR a consacré le 21 novembre 2006 au thème « **Divorce: le droit des pères bafoué?** »¹². Du côté des pères, le protagoniste principal était le CN Jean-René Germanier, entouré de plusieurs membres des associations de la CROP. La partie adverse était représentée par la CN Maria Roth-Bernasconi, secondée par Mme Patricia Roux, professeure en études de genres de l'Université de Lausanne et par le CN Roger Nordmann. Les thèses défendues en faveur de l'autorité parentale conjointe, grâce à l'argumentaire qui reposait sur des statistiques fiables ont suscité un écho très positif. L'argumentaire fut encore affiné par les membres de la CROP et approuvé en décembre 2006¹³.
- 3- Une réunion a eu lieu en décembre 2006 entre les CN Francine John Calame et CN Jean René Germanier et deux représentants de la CROP (DR et PR), lesquels étaient accompagnés de Mme Liselotte Staub, Dr. phil, spécialiste suisse de la médiation ordonnée, fréquemment consultée par l'Autorité tutélaire de la ville de Berne. A cette occasion, un dossier leur a été remis et les arguments de la CROP en faveur de l'autorité parentale conjointe ont été présentés. Pour les cas conflictuels, les représentants de la CROP ont plaidé pour une modification de la loi, afin qu'une médiation visant à rétablir la collaboration parentale puisse être ordonnée. A la demande des deux parlementaires, la CROP élaborera le texte d'une

11 « Partager la responsabilité parentale entre partenaires- qu'en est-il lors du mariage, d'une séparation ou d'un divorce » www.responsabilite-parentale.ch

12 <http://infrarouge.tsr.ch/forum-155-divorce-droit-peres-bafoue.html>

13 Robinson Patrick (2006), Eléments d'un argumentaire pour l'autorité parentale conjointe, la coopération ordonnée et l'application de l'Art. 292 CPS, 12 pp (CROP). <http://www.mcpf.ch/doc/CP%2014-06-07-Autorite%20parentale%20Cooperation.pdf>

intervention parlementaire qui fut déposée le 23 mars 2007¹⁴ par J.-R. Germanier, cosignée par 13 parlementaires. Ce texte demandait que soient affinés dans le projet de modification de loi relative à l'autorité parentale, certains éléments du postulat Wehrli (médiation obligatoire, coopération imposée, sanctions équitables, etc.).

- 4- Grâce à l'intensification de la collaboration avec les associations sœurs de Suisse alémanique et du Tessin, un dossier étoffé en faveur de changements législatifs plus précis portant sur la co-responsabilité parentale fut élaboré en 2007. Les éléments clés du dossier fournissent des arguments sur plusieurs sous-thèmes en relation avec l'autorité parentale conjointe. Une proposition concrète de modification de la loi fut rédigée, dans laquelle furent inclus de nouveaux éléments : remplacer le concept d'autorité parentale conjointe par celui de co-responsabilité parentale, transférer cet élément du chapitre du code civil consacré au droit du divorce (puisqu'un pourcentage croissant d'enfants naissent hors mariage) au chapitre plus adéquat de la filiation ; créer les bases permettant d'ordonner une médiation, etc. Le dossier¹⁵ inclut la proposition de texte de loi, pour laquelle la CROP a fourni une importante contribution, ainsi que l'argumentaire développé par la CROP en faveur de la médiation/collaboration ordonnée¹⁶. Le dossier fut présenté à une conférence de presse le 14-06-07 à Berne¹⁷.
- 5- Le dossier, préalablement envoyé à la sous-directrice de l'Office fédéral de la Justice, (responsable pour l'élaboration du projet de modification de loi à remettre au Conseil fédéral) fut discuté avec son équipe (dont Mme Eliane Rossier collaboratrice scientifique) le 11-06-07. Les représentants de nos associations étaient O. Hunziker, M. de Luigi, R. Kubler et P. Robinson (pour la CROP). Plusieurs points ont pu être clarifiés, dont la nécessité de sortir la question de l'« Autorité parentale » du chapitre du divorce dans le CCS, le fait que ce ne sont pas que 10% des divorces qui sont conflictuels en ce qui concerne les enfants, la nécessité d'introduire dans la loi la médiation-collaboration ordonnée et les bons résultats de celle-ci. Des divergences sont apparues à propos de la perception de la violence conjugale.
- 6- Rencontre avec plusieurs conseillers nationaux à Berne.
 - Le 19-09-07 CN Roger Nordmann (VD), opposé à l'autorité parentale conjointe, fut rencontré par P. Robinson qui lui remit les documents suivants établis par la CROP/GeCoBi: médiation ordonnée, proposition de modification de loi. M. Nordmann déclara qu'il n'était pas opposé à la co-responsabilité parentale par principe, pour autant toutefois que les enfants n'en subissent pas des inconvénients. Il demande à être convaincu que la médiation-collaboration ordonnée a bien les effets positifs que nous prétendons. Il veut connaître les chiffres qui le démontrent. Par contre, il n'est pas fondamentalement contre l'autorité parentale conjointe quand les conditions s'y prêtent pour les enfants. Il se dit déçu, voire même irrité, de constater que le canton de VD n'est pas le canton présentant le plus haut pourcentage d'autorité parentale conjointe!...
 - Le 19-12-07, une réunion eu lieu avec CN Reto Wehrli et Jean René Germanier, et du côté de nos associations, M. de Luigi, O. Hunziker, R. Kubler et PR de la CROP. Les CN nationaux ont dit qu'ils contacteraient la nouvelle CF Widmer-Schlumpf pour essayer de faire avancer le dossier de modification de loi. Ils nous ont prodigué divers conseils de lobbying.
 - Deuxième réunion de GeCoBi à l'Office fédéral de la Justice en mars 2008, sans membre de la CROP, pour nouer le contact avec la nouvelle sous-directrice, Mme Monique Jametti Greiner, ainsi que pour approfondir certains aspects. Des améliorations paraissent en vue, mais certaines revendications des organisations pour la coparentalité ne seront vraisemblablement pas réalisées.
 - Le 12-06-08 eut lieu une réunion avec la CN Maria Roth-Bernasconi à Berne. Etaient présents: O. Hunziker, et pour la CROP, P. Ménard et P. Robinson. Documents distribués: Journal des

14 07.3223 – Interpellation Autorité parentale conjointe; Texte de l'interpellation (23-03-07) et réponse du Conseil fédéral (16-05-07) http://www.parlament.ch/E/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20073223

15 <http://www.mcpf.ch/doss/autorite-parentale-conjointe.php>

16 « La médiation – coopération ordonnée: Une nécessité » (CROP, P. Robinson): <http://www.mcpf.ch/doc/CP%2014-06-07-Patrick%20Robinson.pdf>

17 Documents et Revue de la presse sous <http://www.mcpf.ch/doss/autorite-parentale-conjointe.php>

Pères, proposition de modification de loi de GeCoBi, document sur la médiation ordonnée. Discussion positive, la CN aimerait voir plus de contacts entre les mouvements féministes et ceux des hommes/pères. Elle dit que les hommes/pères sont maintenant représentés à la Commission fédérale des Questions Féminines (Theunert de Maenner). Nous l'informons que, pour nous, Maenner ne représente pas les pères. Elle avait vu que la CROP avait eu une réunion positive avec l'Association genevoise des familles monoparentales (dont Mme Roth-Bernasconi est membre) (voir point 8 ci-dessous). Il semblerait que son opposition à « l'autorité parentale conjointe » (mais nous avons spécifiée les avantages et raisons pour « Co-responsabilité parentale) pourrait évoluer positivement. Concernant la médiation/collaboration ordonnée, elle nous dit n'en rien savoir et appela le CN Carlo Sommaruga (CN représentant socialiste sur la Commission des Affaires Judiciaires du CN) pour en parler. Les documents lui furent aussi été remis. Pour lui, la médiation représenterait un appui psychologique et n'aurait pas de place dans ce débat !

- 7- Les étudiants des Hautes Sociales de Suisse romande ont invité PPTG et la CROP à leur journée de conférence débat le 12-12-07 à la HES Genève sur « **Il était une fois des parents séparés - manifestation sur les conséquences d'une rupture** »¹⁸. La CROP (PR) fit une présentation sur « Les pères face à la rupture - entre mythes et réalités », introduisant plusieurs éléments de nos revendications concernant la co-responsabilité parentale et la médiation ordonnée. Une table ronde de professionnels de la branche eut lieu en fin de journée. La permanente de l'Association des familles monoparentales, Mme Claire-Lise Garcia, déclara ne pas vouloir s'exprimer sous le motif qu'un représentant des pères n'avait pas été invité à la table ronde. La personne qui se montra le plus farouchement opposée à l'autorité parentale conjointe et à la médiation ordonnée, en avançant des arguments franchement légers et en démontrant une totale méconnaissance des avantages de la médiation, fut la présidente du Tribunal tutélaire de GE. Plusieurs de ses propos ont été mal accueillis par d'autres membres de la table ronde et par une partie du public. Plusieurs médiatrices professionnelles ainsi que Me Anne Reiser ont déploré que les juges n'encouragent pas plus la médiation et que la loi genevoise sur la médiation ne soit pas plus contraignante. La Justice genevoise va être dotée de trois juges supplémentaires en 2008 et ce uniquement pour traiter le nombre croissant de divorces. Plusieurs articles de presse ont repris certains aspects de cette journée (voir la note de bas de page n°8 ci-dessous).
- 8- Le 18-12-07, la CROP/GeCoBi (PR) ont été invité a participé à une conférence-débat organisée par l'Association genevoise des Familles Monoparentales sur le thème de « L'autorité parentale conjointe ». Plusieurs membres de PPTG étaient présents. La position de la CROP et ses recommandations concernant la coresponsabilité parentale et la médiation ordonnée eurent un écho largement positif des membres de l'association. Il faut dire que le thème avait été choisi, car l'Association Genevoise ne s'est pas ralliée à la position antagoniste rédigée par la Fédération suisse des associations de familles monoparentales. L'Association genevoise a pensé que le débat devait se faire de manière démocratique avec ses membres, contrairement aux dirigeants de la fédération.¹⁹
- 9- La CROP s'est fortement investie pour que la manifestation nationale du 18-05-08 à Berne en faveur de la co-parentalité (cf. le Journal des Pères N° 16, juin 2008, pp 24-26)²⁰. L'écho de cette manifestation a été bien repris par la TSR, divers programme radio et par la presse francophone.

d) Thème : « Violence familiale »

Ces deux dernières années, plusieurs étudiant-e-s ont contacté PR pour des informations pour leurs thèses/travaux de diplômes sur les « hommes violentés » par les femmes. Il s'agit d'une gymnasienne de Fribourg, d'une étudiante en sciences sociales de la HES VD, de deux étudiantes de la HES Genève, de deux étudiantes en droit de UNIGE, d'un étudiant en journalisme d'UNIGE, et finalement d'une équipe de quatre étudiantes en santé publique et en médecine de la HES GE et de la

18 <http://www.parents-separes.ch/>

19 <http://www.afm-geneve.ch/images/famisol/journal.0408.pdf> (voir page 3 - médiation)

20 <http://www.sospapas.ch/vaud/journal.html>

faculté de médecine de UNIGE. Ces dernières ont présenté leur travail commun à leur faculté le 19-06-08. Plusieurs membres de la CROP y ont participé.

Des membres de nos associations ont témoigné à l'émission de Temps Présents du 13 mars 2008 sur les hommes battus²¹. Dès le début du travail de préparation de l'émission, PR a remis aux réalisateurs de la documentation sur le sujet et des indiqués des contacts pour des témoignages éventuels. Il a renseigné les journalistes sur divers spécialistes en la matière, tels que Olivier Guéniat²², Elizabeth Badinter²³ et Denis Laroche²⁴, lesquels ont été interviewés.

e) Thème : Pauvreté et divorce

Une journée nationale sur la pauvreté et le divorce fut organisée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) le 06-03-08 à Bienne²⁵. Vu que la présentation principale était basée sur l'étude de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), qui ne tenait nullement compte de la situation des pères, et recommandait des modifications législatives qui nous paraissent inconstitutionnelles et qui ne feraient qu'appauvrir encore plus les pères, suite à une séparation ou un divorce, la CROP rédigea une analyse critique de cette étude et de ses recommandations²⁶. La CROP demanda aux organisateurs de pouvoir brièvement présenter sa position au plénum. La présidente de la CFQF (co-organisatrice avec trois autres personnes de la journée) s'y opposa, malgré la position positive des autres organisateurs. Trois représentants de nos associations participèrent à la conférence et à divers groupes de travail (OG/AJCP, PM/PPTG et PR/CROP). Notre prise de position fut photocopiée par l'organisateur principal et distribuée à tous les participants. L'impression est, selon l'opinion de plusieurs participant-te-s, que la CFQF s'est discréditée en ne prenant en considération ni l'intérêt des enfants, ni celui des pères de manière équilibrée, dans sa position et ses recommandations (qui, semble-t-il, auraient été distribuées à tous les juges de Suisse). Que dire du refus de nous permettre d'exprimer officiellement sur notre position? Le compte rendu de la CROP de la journée est disponible²⁷. Pour contrer cette étude largement diffusée et citée dans plusieurs documents officiels, un gros travail devra être fourni.

f) Mise en place d'une coordination suisse

On a vu plus haut (lettre a), dans quelles circonstances l'association faïtière suisse a pris naissance. Par ses délégués, la CROP a participé très activement à la mise en place de cette nouvelle entité. Contrairement à la coordination romande, c'est une véritable association qui a été voulue. Une question essentielle a été tranchée au moment de choisir son nom. Allait-on se limiter aux organisations paternelles ou allait-on s'ouvrir à d'autres organisations, féminines ou mixtes? C'est finalement la deuxième option qui a été préférée, pour des raisons essentiellement politiques, ce qu'exprime bien la dénomination choisie: *Association suisse pour la coparentalité*, en abrégé GeCoBi (**G**emeinsame Elternschaft – **C**oparentalité – **B**igenitorialität).

Le postulat Wehrli, comme on l'a déjà mentionné, a été le principal catalyseur de la nouvelle association. Un autre a été la nécessité de se positionner par rapport à l'organisation créée, environ deux ans plus tôt, sous le nom de *Maenner.ch* (en français: *Masculinité.ch*), laquelle s'est autoproclamée « faïtière suisse des organisations masculines et paternelles ». Diverses rencontres ont eu lieu avec leurs responsables, puis les organisations paternelles se décidèrent à créer leur propre

21 <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=370501&sid=8762712>

22 Chef de la Sûreté du canton de Neuchâtel et criminologue

23 Féministe française de la première heure qui a pris ses distances par rapport au féminisme radical, notamment en ce qui concerne la présentation sexiste de la violence conjugale. Auteur de « Fausse route » (éd. Odile Jacob, 2003), dont le Chapitre II « Omissions » l'« impensable », traite de la violence des femmes et leur abus de pouvoir.

24 Spécialiste mondial sur la violence conjugale/familiale à l'Institut de la Statistique du Québec, et auteur de « Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes » (2005, pp 31) http://www.paroleshommes.com/2005/C7_LaViolence_DLaroche.pdf

25 http://www.skos.ch/store/pdf_d/schwerpunkte/referate/biel_08/Programm_Biel_6.3.08.pdf

26 http://www.mcpf.ch/doc/Pauvrete_et_divorce.pdf

27 http://www.ajcp.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=82&Itemid=75

faïtière, en meilleure adéquation avec leurs vues et leurs besoins. Des collaborations ponctuelles avec Maenner.ch sont néanmoins envisagées.

Avant même sa création, GeCoBi s'est fait connaître à l'opinion publique par le projet de révision du code civil qu'elle a déposé en juin 2007 à l'Office fédéral de la justice (OFJ), lequel est chargé de préparer le projet officiel en réponse au postulat Wehrlé. Le projet de GeCoBi correspond à la position que la CROP avait définie en automne 2006, tout en le complétant.

Durant le deuxième semestre de 2007 et le premier de 2008, les responsables de GeCoBi ont élaboré les statuts de l'association. La CROP souhaitait pouvoir y adhérer collectivement, de manière à y représenter l'identité romande. Elle demandait en outre que le secrétariat central de GeCoBi comprenne une section francophone, de manière à garantir une bonne communication et la compréhension mutuelle de part et d'autre de la Sarine. Elle ne fut que partiellement entendue (traduction des documents officiels), ce qui suscita, en plus du fonctionnement brouillon du comité provisoire et de velléités autoritaires, du mécontentement du côté romand. Néanmoins, les organisations membres de la CROP ne voulurent pas se désolidariser, vu les enjeux très importants du moment. Elles participèrent toutes à l'assemblée constitutive du 13 mai 2008. Le MCPF et PPTG y ont adhéré, l'assemblée générale de l'AJCP a voté le principe de l'adhésion, alors que celle du MCPV2 aura à se prononcer prochainement. Alors que deux représentants de la CROP avaient participé régulièrement aux travaux du comité provisoire (P. Robinson et D. Roches, puis K. Lehmann dès octobre 2007, en remplacement du deuxième nommé), le comité désigné le 13 mai comprend un représentant des mouvements affiliés à la CROP, K. Lehmann. A noter toutefois que Diane Burgy, directrice de FREDI et membre invité du Bureau de la CROP, est également entrée dans le comité de GeCoBi en tant que représentante d'organisations autres que paternelles.

Pour se faire connaître du public, GeCoBi a organisé le 17 mai 2008 à Berne une manifestation nationale en faveur de la coparentalité. La Suisse romande y était bien représentée, aussi bien à la tribune (M. le conseiller national J.-R. Germanier – seul parlementaire fédéral présent) que dans le public. La couverture de l'événement par les médias romands a été satisfaisante. Au total, se sont environ 1'000 personnes qui ont bravé la pluie et le froid pour défendre l'égalité de droit des pères et des mères.

g) Autres activités

- Concept d'information et de communication

Un groupe de travail a fait une première ébauche du concept d'information et de communication du Bureau. Ce travail a été suspendu, suite au retrait du porteur du dossier. Sa reprise est prévue pour l'exercice 2008-2009.

- Salon « Ensemble pour un nouveau départ »

Les 31 mai et 1er juin 2008, les organisations paternelles, réunies sur un même stand (une première), participaient à la première édition du *salon de l'information aux couples en difficulté et aux personnes divorcées "Ensemble pour un nouveau départ"* (appelé aussi cyniquement "*Salon du divorce*") qui s'est tenu à l'Hôtel Radisson-Moevenpick à Lausanne et a accueilli plus de 300 visiteurs. Il était organisé par *Bulles de champagne Sàrl*, société appartenant à Véronique Lagorce. Notre stand était bien situé au milieu des autres exposants parmi lesquels : divorce.ch, easydivorce.ch, une agence matrimoniale, ainsi que d'autres prestataires de services pour retrouver la joie de vivre après une rupture. Les exposants les plus proches de notre registre étaient : la Consultation conjugale (Caritas, CSP et Profaj), qui avaient reçu un budget fédéral pour participer, et l'Association vaudoise pour la médiation familiale (AVMF). Nous avons rencontré des associations proches parmi les visiteurs, telle l'Association des familles monoparentales et recomposées (AFMR). Peu de visiteurs lambda, mais une participation très massive de la presse, en particulier de la Télévision suisse-italienne et suisse-allemande (pas la TSR). Nous avons donné une interview à Swissinfo.

Animateurs du stand : Thierry Brunier (PPTG), Khaled Jaoua (PPTG), Jean-François Chatelain (MCPV²), Adrian Englert (MCPV²), Sarah Charton (MCPV²), Rubén Segovia (MCPV²), Didier Roches (AJCP), Felipe Fernandez (PPTG).

- Prestations du MCPV2 pour l'ensemble de la Suisse romande

Pour avoir une vue complète des actions menées au niveau de la Suisse romande, on rappellera ici la publication du Journal des Pères (rédacteur: Philippe Etter, président du MCPV2) et

l'organisation de journées de formation continue des animateurs (Papa Contacts) et des répondants-conseillers (François Albertini, MCPV2).

4. Finances

Les comptes de la période 2006-2008 feront l'objet d'une présentation séparée.

5. Perspectives – programme 2008-2009

Un grand travail est à fournir, en plus du travail accompli par les bénévoles engagés dans les mouvements régionaux, pour améliorer le sort des pères lors de relations de couple conflictuels... et de leurs enfants. Or, ce sont souvent les mêmes personnes qui animent les groupes de paroles, qui reçoivent des pères, qui font marcher leur association régionale et qui s'impliquent encore à un niveau interrégional. Il s'agit d'un engagement phénoménal qui s'ajoute à la gestion d'une situation familiale (et économique) souvent compliquée. Il est donc nécessaire de trouver des renforts, si possible des personnes disposant de temps et qui ont pris un certain recul par rapport aux problèmes familiaux auxquels ils ont été confrontés. Les activités du Bureau paraissent susciter de nouveaux intérêts, ce qui tendrait à indiquer que la CROP est de mieux en mieux connue et que la collaboration avec GeCoBi a permis de créer des synergies. Le Bureau souhaite devenir encore plus actif sur le terrain du recrutement et de la promotion interne de la CROP. Il souhaite également obtenir l'adhésion d'autres associations de Suisse romande. L'amélioration de l'assiette financière de la CROP est également visée.

Le Bureau souhaite faire connaître à un large public et plus particulièrement des instances concernées diverses pratiques éprouvées tendant à mieux re-responsabiliser les couples en difficulté, afin de préserver au mieux le développement de leurs enfants. On constate que ces pratiques sont encore très mal connues en Suisse romande. Une attention particulière doit être accordée à la formation des professionnels qui interviennent dans les conflits familiaux, assistants sociaux, juristes, avocats et juges. Des recherches sont à susciter auprès d'instituts spécialisés sur les coûts induits pour les personnes et la collectivité par les pratiques actuelles en matière de séparation et de divorce. Il s'agit également de définir une position claire sur un thème très souvent abordé – d'une manière souvent caricaturale – par diverses instances et par les médias: celui de la violence familiale.

Il s'agira en outre de créer aussi rapidement que possible un site Internet facilitant l'accès aux divers mouvements régionaux et à GeCoBi et renseignant sur les activités de la CROP. En parallèle, le concept d'information et de communication devra être finalisé.

La collaboration avec GeCoBi sera poursuivie. Il s'agira de préciser pragmatiquement les domaines d'actions spécifiques de la CROP par rapport à ceux de l'association suisse, dans une perspective de renforcement mutuel.

Associations membres de la Coordination romande des organisations paternelles (mai 2008)

AJCP	Association Jurassienne de la Condition Paternelle (JU+JB)
MCPF	Mouvement de la Condition Paternelle de Fribourg
MCPV²	Mouvement de la Condition Paternelle de Vaud-Valais
PPTG	Association Père pour toujours, Genève

Organisation invitée

FREDI	Fondation pour la Recherche d'Enfants Disparus, International, Fribourg
--------------	---

Bureau de la Coordination romande

Membres (délégués)

AJCP	Didier Roches* (DR)
MCPF	Pierre Baechler* (PB, jusqu'à novembre 2007) Alain Nicolet (AN, depuis novembre 2007)
MCPV2	Emmanuel Vodoz (EV, jusqu'à février 2007) Nicolas Arnaud (NA, depuis avril 2007) Olivier Serex (OS, depuis avril 2007)
PFS	Patrick Robinson* (PR, jusqu'au retrait de l'organisation Parents forever Switzerland en mars 2007)
PPTG	Paul Ménard (PM)

Avec voix consultative

Diane Burgy	FREDI
Patrick Robinson	délégué à GeCoBi et responsable de thèmes (PR, dès mars 2007)
Kurt Lehmann	délégué à GeCoBi (KL, dès septembre 2007)
Adrian Englert	responsable d'activités (AE, dès février 2008)

Fonctions

Coordinateur:	vacant
Secrétaire:	Didier Roches
Caissier:	Olivier Serex

* membres du Groupe de coordination

Journal des Pères

Rédacteur: Philippe Etter, MCPV²